

Problèmes éventuels à signaler :

problèmes cardiaques, hypertension

problème de dos

fatigue chronique

problèmes articulaires

vertiges

allergie alimentaires ou respiratoires

tout autre problème que vous souhaiteriez me signaler :

Commente avez vous été informé de l'existence de notre école ?

Règlement intérieur 2021 /2022

Déroulement des cours

Les cours doivent se dérouler dans une atmosphère calme et détendue.

Tout adhérent s'engage à entretenir un bon esprit.

Il ne sera toléré aucun débordements et manque de respect entre élèves et vis à vis de l'enseignant pendant toute la durée du cours ainsi que pendant les inter-cours.

Nous tenons à rappeler que le Dojo ne saurait être un lieu d'oppositions et de confrontations d'opinions, ceci pour garantir un bon esprit et un maximum de sérénité avant, pendant et après les cours. Passé la porte de la salle merci de respecter les règles fondamentales de tous les Dojos : Respect, Humilité, Bienveillance, Loyauté, Application et Bienveillance

Les téléphones portables doivent être éteints pendant les cours pour favoriser une bonne concentration et il est recommandé aux élèves d'être présents 5m avant le début de chaque séance.

Il n'est pas utile de prévenir l'enseignant(e) en cas d'absence, en revanche, si un cours est annulé ou déplacé un sms vous sera envoyé sur votre portable.

Emploi du temps et cotisations

Les cours ont lieu de mi-septembre à juin. L'année de cours correspond à environ 30 semaines par an et, sauf exception, il n'y a pas cours pendant les vacances scolaires.

L'adhésion de 15 € à l'association est obligatoire. Elle ouvre droit à des tarifs réduits pour les stages, concerts et séances à thème...

Vous avez la possibilité de prendre un premier cours d'essai sans engagement . Néanmoins, le paiement de la cotisation vous engage pour toute l'année scolaire : toute année commencée, passé le premier cours d'essai gratuit, entraîne le règlement de l'intégralité de l'année de cours.

L'inscription n'est définitive qu'à réception de l'intégralité du règlement du tarif annuel.

Passé le premier cours d'essai, le règlement doit être réalisé dans les 2 semaines qui suivent mais avec possibilité de faire plusieurs chèques.

POUR LE TAI QI ET LE QI GONG, CHAQUE PRATIQUANT DOIT ÉGALEMENT FOURNIR DANS LES SEMAINES SUIVANT SON INSCRIPTION, UN CERTIFICAT DE NON CONTRE-INDICATION À LA PRATIQUE ou, s'il est licencié Ffaemc, éventuellement, un questionnaire de santé rempli.

Vidéos et droits à l'image

Il n'est pas autorisé de prendre des vidéos du professeur pendant les cours (sauf avec son accord), ceci afin de développer la mémoire de chacun mais aussi, de respecter ce savoir précieux et ancestral, transmis oralement de Maîtres à élèves, parfois depuis plusieurs siècles.

Les élèves peuvent néanmoins prendre des notes et se filmer entre eux, à condition que ces vidéos restent strictement confidentielles.

En ce qui concerne le **droit à l'image**, la signature du présent règlement autorise l'association à prendre ponctuellement des photos et à les utiliser à des fins de communication, d'information et pour illustrer son site internet.

Papillon à retourner avec le dossier d'inscription

Je soussigné(e), Madame ou Monsieur _____, certifie avoir pris connaissance du règlement de l'association Résonance et en approuve le contenu.
